



**LES GRANDES MARQUES ET CONSERVERIES
CHERIFIENNES REUNIES « LGMC – SA »**
Société Anonyme au capital de 188.187.740 dirhams
Siège Social : 37, rue Ait Ba Amrane, Casablanca
Immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 6391

**Avis de Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Le 23 mai 2024 à 10 heures**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **LES GRANDES MARQUES ET CONSERVERIES
CHERIFIENNES REUNIES** par abréviation (**LGMC**), Société Anonyme au capital de 188.187.740 dirhams, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le n° 6391 (ci-après la « **Société** »), sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à Casablanca, au 22 Boulevard Abdelkrim El Khattabi, le **23 mai 2024 à 10 heures** (ci-après « **l'Assemblée Générale** »).

Ci-après, l'ordre du jour de cette Assemblée Générale, les modalités pratiques de participation à cette Assemblée, et le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint, un ascendant ou un descendant.

Tous les documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée Générale sont tenus à votre disposition au siège social de la Société à compter de la date de publication de cet avis de convocation.

Les actionnaires peuvent obtenir sans frais une copie de tout ou partie de la documentation au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023 et approbation des comptes sociaux clos à cette date ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Rémunération des Administrateurs (fixation des jetons de présence) au titre de l'exercice 2024 ;
4. Présentation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
5. Quitus à conférer aux Administrateurs ;
6. Mandat des Administrateurs ;
7. Mandat du Commissaire aux Comptes ;
8. Décharge au Commissaire aux Comptes pour sa mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
9. Décharge au Conseil d'Administration des délégations de pouvoir qui lui ont été conférées à l'effet de réaliser l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 28 juin 2023 et l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 décembre 2023 ;
10. Pouvoirs en vue des formalités ;
11. Questions diverses.

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CONVOQUEE POUR LE 23 MAI 2024 A 10 HEURES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu l'exposé du rapport du Conseil d'Administration et après lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font ressortir un bénéfice net comptable de **14.173.825,78 dirhams**.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Président rappelle que les montants distribuables se composent :

- du résultat bénéficiaire de l'exercice clos au 31 décembre 2023 s'élevant à **14.173.825,78 dirhams**,
- du report à nouveau de **161.438,11 dirhams**,
- de la prime d'émission de **88.645.306,34 dirhams**.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter la somme de **708.691,29 dirhams** à la réserve légale, la somme de **19.151,40 dirhams** en report à nouveau, et de distribuer un montant de **10.43 dirhams** par action (dont **13.607.421,20 dirhams** à prélever sur le bénéfice distribuable et **1.491.025,94 dirhams** à prélever sur la prime d'émission), soit un montant total de **15.098.447,14 dirhams**.

Après la distribution, les capitaux propres de la Société s'établiront de la manière suivante :

	188.187.740,00 dirhams
Capital social	
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé	-8.619.000,00 dirhams
Réserve légale	15.972.097,03 dirhams
Report à nouveau	19.151,40 dirhams
Prime d'émission	87.154.280,40 dirhams
Total capitaux propres	282.714.268,83 dirhams

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Administrateurs de la Société des jetons de présence d'un montant de **deux millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-neuf dirhams (2.571.429,00 DH)** bruts, au titre de l'exercice 2024.

Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées notamment à l'article 56 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, déclare approuver ce rapport dans toutes ses dispositions, ainsi que les conventions, engagements et opérations, dont il fait état, conclus ou exécutés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- (i) renouveler les mandats d'Administrateurs de **Madame Fatima-Zahra MEDIOUNI, Monsieur Omar RHARBAOUI** et **Monsieur Rachid HADNI**, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée Générale, et ce, pour une durée de **quatre (4) exercices**, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 ;
- (ii) nommer **Madame Meriem ZAIM WADGHIRI** en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration pour une durée de quatre (4) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Ainsi, le Conseil d'Administration est composé des Administrateurs suivants :

- La société **MUTANDIS SCA** représentée par Monsieur **Adil DOUIRI** ;
- La société **MUGEST SARL AU** représentée par Monsieur **Adil DOUIRI** ;
- Monsieur **Adil DOUIRI** ;
- Monsieur **Mohamed LAHLOU** ;
- Monsieur **Omar RHARBAOUI** ;
- Madame **Fatima-Zahra MEDIOUNI** ;
- Monsieur **Nabil BOUTALEB** ;
- Monsieur **Rachid HADNI** ; et
- Madame **Meriem ZAIM WADGHIRI**.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat du Commissaire aux Comptes de la Société, le cabinet « **HDID & Associés** » représenté par Monsieur **Mohamed HDID**, arrive à expiration lors de la présente Assemblée Générale, et décide de (i) ne pas le renouveler et de (ii) nommer le cabinet « **MAZARS** » représenté par Monsieur **Adnane LOUKILI** en qualité de nouveau Commissaire Aux comptes de la Société, et ce pour une durée de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge au Commissaire aux Comptes, le cabinet « **HDID ET ASSOCIES** » représenté par Monsieur **Mohamed HDID** pour sa mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'augmentation de capital de la Société décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 28 juin 2023, d'un montant, prime d'émission comprise, de **36.519.990,00** dirhams, et dont la réalisation a été constatée par le Conseil d'Administration tenu le 03 octobre 2023 à hauteur d'un montant de **28.334.475,00** dirhams (prime d'émission comprise) correspondant au quart du nominal et de la totalité de la prime d'émission, et par le Conseil d'Administration tenu le 1^{er} novembre 2023 à hauteur d'un montant **8.185.515** dirhams correspondant au reliquat du montant non libérée, approuve l'utilisation faite par le Conseil d'Administration des pouvoirs qui lui ont ainsi été délégués et lui donne, en conséquence, décharge pour sa mission.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'augmentation de capital de la Société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 décembre 2023, d'un montant, prime d'émission comprise, de **38.454.000,00** dirhams, et dont la réalisation a été constatée par le Conseil d'Administration tenu le 29 décembre 2023 à hauteur d'un montant de **29.835.000,00** dirhams (prime d'émission comprise) correspondant au quart du nominal et de la totalité de la prime d'émission, approuve l'utilisation faite par le Conseil d'Administration des pouvoirs qui lui ont ainsi été délégués et lui donne, en conséquence, décharge pour sa mission.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra de faire.
